



COMMUNE DE CLOS DU DOUBS

Téléphone 032 461 31 28
FAX 032 461 31 29
Courriel secretariat@closdudoubs.ch

Case postale 117
2882 Saint-Ursanne
www.closdudoubs.ch

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 avril 2010, 20.00 h, halle de sports de Saint-Ursanne

Dominique Paupe, Président, dirige les débats.

Scrutateurs : Thérèse Burket, Guy Borne et Jean-Claude Houlmann

Présents : 49 citoyens

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 février 2010
2. Abrogation des règlements communaux suivants :
 - a) règlement forestier de Montenol
 - b) règlement forestier de Montmelon
 - c) règlement forestier d'Ocourt
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal sur les cimetières.
4. Prendre connaissance et approuver le projet de réfection du mur du cimetière de Saint-Ursanne ; voter le crédit nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
5. Prendre connaissance et approuver le projet de réfection des façades des bâtiments communaux et de signalisation touristique à Saint-Ursanne ; voter le crédit nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
6. Décider la vente de la parcelle No 575 du lotissement Rière-Vasou (Saint-Ursanne) à Stéphane et Stéphanie Kaufmann, de Saint-Ursanne.
7. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 février 2010 est approuvé.

2. Abrogation des règlements communaux forestiers

Maurice Altermath présente le dossier. Il rappelle en préambule que, sur la base des listes remises à l'époque par les anciennes communes, l'Assemblée du 4 février dernier a déjà abrogé 2 règlements forestiers (Epauvillers et Saint-Ursanne). En effet, selon l'évolution des bases légales cantonales et l'organisation actuelle des services forestiers en Triage en particulier, il n'est pas nécessaire de conserver une disposition légale au niveau communal. Or, selon l'inventaire des règlements communaux du Service cantonal des communes, d'autres règlements forestiers, en l'occurrence ceux de Montenol (1952), Montmelon (1958) et Ocourt (1950) sont encore en vigueur. Il convient donc également d'abroger ces documents.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Aucun citoyen ne se manifestant, ce point de l'ordre du jour est ainsi approuvé tacitement.

3. Règlement sur les cimetières

Aldo Jelmi présente le dossier. Il rappelle que, conformément à la convention de fusion, il convient d'uniformiser la législation en vigueur. Un règlement unique a ainsi été préparé pour les 3 cimetières de la commune, soit Ocourt, Saint-Ursanne et Epauvillers. M. Jelmi explique que les modifications principales suivantes sont prévues :

Ocourt

- emplacement pour les urnes défini dans le règlement
- concession de maximum 40 ans au lieu de 60

Saint-Ursanne

- suppression des concessions de 50 ans
- suppression de la possibilité de confectionner un caveau familial

Epauvillers

- plus de tombe au Sud de l'église, sauf pour le secteur réservé aux enfants et nivellement à terme des tombes concernées
- emplacement pour le dépôt des urnes défini le long du mur Nord-Est.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Aldo Jelmi donne lecture du règlement dans son intégralité ainsi que du tarif des émoluments.

Michel Burket s'inquiète que le cimetière de Lorette, à Saint-Ursanne, ne figure pas le règlement. Il est répondu que ce cimetière est désaffecté.

Au vote, l'Assemblée approuve le règlement communal sur les cimetières à la majorité des personnes présentes et deux avis contraires.

4. Réfection du mur du cimetière de Saint-Ursanne

Aldo Jelmi présente le dossier. Il explique le mauvais état actuel de la partie Sud du mur Est de l'enceinte du cimetière de Saint-Ursanne et la nécessité d'une intervention rapide afin d'éviter son effondrement. Le crédit demandé se monte à fr. 35'000.— et comprend les interventions suivantes :

- dépose et repose de mausolées
- réparation du mur
- changement des couvertines
- ajout des couvertures sur la partie de mur rénové précédemment
- crépissage de la totalité du mur intérieur

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Alain Migy souhaite savoir si plusieurs offres ont été demandées. Aldo Jelmi explique que le crédit soumis au vote a été chiffré par un bureau d'ingénieurs. Les offres seront demandées ultérieurement selon le résultat du vote de l'Assemblée.

Au vote, l'Assemblée accepte ce point de l'ordre du jour sans avis contraire.

5. Réfection des façades des bâtiments communaux et signalisation touristique

Ephrem Theurillat présente le dossier. Il précise les travaux prévus sur les bâtiments, soit :

Porte St-Paul : réfection des crépis, pas d'intervention sur la toiture, réfection des statuettes

Porte St-Jean : idem

Hôtel de ville : réfection des crépis des façades et des arcades ; soutènement des voûtes qui ont tendance à s'affaisser

Maison de la Dîme : réfection des crépis des façades

Le projet intègre également la réalisation d'une signalisation touristique des bâtiments historiques les plus importants de Saint-Ursanne. Il présente comme avantage d'augmenter l'attractivité touristique de l'ensemble de la commune. Nous profitons par ailleurs d'une période conjoncturelle intéressante et espérons ainsi bénéficier de conditions favorables pour le financement du projet.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Albert Piquerez détaille le coût de cette réalisation, qui atteint fr. 400'000.— au total. Le financement sera assuré par une subvention cantonale de fr. 65'000.— et un prêt sans intérêt de la Confédération de fr. 200'000.—, tout deux au titre de la NPR (nouvelle politique régionale). La part communale se monte ainsi à fr. 135'000.—. L'objectif du Conseil est de ne pas recourir à l'emprunt, en obtenant d'autres aides.

Véronique Houlmann souhaite savoir ce que pense la commission des finances de ce projet. Cette dernière n'a pas eu l'occasion de se prononcer à ce sujet, les délais de présentation et d'exécution étant très court. M. Piquerez explique ainsi que si les travaux ne sont pas réalisés cette année, nous ne pourrions pas bénéficier d'une aide cantonale au titre de la NPR.

Raymond Huguelet s'étonne du coût de réfection de l'Hôtel de Ville, inférieur à celui de la Porte St-Jean par exemple. Gabriel Jeannerat, architecte mandaté pour le projet donne les explications à ce sujet. Les montants présentés proviennent d'une mise à jour des devis demandés pour ces mêmes travaux en 2001, afin de respecter les délais de présentation du dossier au Canton et d'obtenir les promesses de subventions décrites ci-dessus. Dans une 2^e phase, Gabriel Jeannerat a chiffré plus précisément les travaux et des variations sont apparues par rapport aux premiers calculs. Globalement, le budget de fr. 400'000.— correspond toutefois à la réalité, même si la répartition des coûts entre les différents bâtiments diffère quelque peu de ceux présentés ce soir.

Véronique Houlmann s'inquiète des récents dégâts provoqués par un camion à la Porte St-Pierre. Il est rappelé que cette Porte n'est pas intégrée au projet présenté ce jour. En outre, la police a procédé au constat d'usage avec l'auteur du dommage, de sorte que l'intéressé sera appelé à couvrir le financement de la remise en état des dégâts qu'il a provoqué.

Dominique Paupe relève et regrette que le projet n'ait pas été présenté avant l'Assemblée aux commissions des bâtiments et des finances.

Joseph Thiévent salue le projet. Il souhaite savoir quelle sera l'attitude du Conseil si les aides extérieures ne couvrent pas la totalité de la part communale. Albert Piquerez explique que, cas échéant, des fonds communaux existent en suffisance pour couvrir au moins le 50 % de la part communale de fr. 135'000.—. Il se dit en outre confiant quant au résultat de nos démarches.

Dominique Paupe demande si Enjoy Switzerland participera financièrement au projet. Steve Maridor, directeur d'Enjoy Switzerland, explique qu'il ne financera pas la réalisation, dans la mesure où son propre financement provient du Canton. Il confirme que le dossier a dû être mené très rapidement en fonction des délais imposés par la Confédération et le Canton.

Jean-Maurice Maitre, membre de la commission des finances, regrette que le projet ne lui ait pas été soumis. Il insiste pour qu'à l'avenir ce type de dossier soit examiné par la commission. Il rappelle que les comptes communaux ne sont pas encore bouclés et que, selon le résultat, des priorités devront être établies.

Il est précisé à Sabine Paupe que la commission de protection du centre ancien sera chargée d'établir des propositions quant aux choix des couleurs des façades, à l'intention du Conseil communal.

Au vote, l'Assemblée accepte ce point de l'ordre du jour sans avis contraire.

6. Vente de terrain Rière-Vasou

Nicolas Maitre présente le dossier. Stéphanie et Stéphane Kaufmann souhaitent acquérir la parcelle No 575 du lotissement Rière-Vasou, à Saint-Ursanne. Les conditions suivantes ont été fixées et acceptées par les intéressés :

- Parcelle No 575
- Surface : 898 m²
- Prix : fr. 75.—/m²
- Raccordement aux viabilités : fr. 2'500.— (forfait)
- Prix total : fr. 69'850.—
- Droit de réméré : 2 ans
- Frais d'actes et d'abornement à charge des acquéreurs.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est approuvé tacitement.

7. Divers

Nicolas Maitre présente le nouveau logo communal et ses diverses déclinaisons, ainsi que la charte graphique qui est associée. Il s'agit d'un C et d'un D qui s'entrelacent. Le C, de couleur verte, évoque les terres et le D de couleur bleu, symbolise le Doubs. Le nouveau logo ornera le papier à lettre et les documents officiels de la commune tout prochainement.

M. Maitre annonce la journée organisée à l'intention des aînés de la commune, le 3 juin prochain. Elle est mise sur pied conjointement par la commune et les deux sociétés de jeunesse locales.

Joseph Thiévent reste sceptique quant à l'impact du nouveau logo et de l'identification des citoyens à cette image.

Joseph Thiévent s'étonne également du choix de la date de la journée des aînés, jour de la fête Dieu, puisque plusieurs personnes ont des obligations. La sortie étant prévue l'après-midi, cela ne gênera cependant que peu de monde.

Roland Meury demande que la commune intervienne pour la pose de glissières de sécurité en bordure de la route cantonale menant à Montmelon, à la hauteur des récentes coupes de bois réalisées dans ce secteur. Le Conseil communal traitera ce dossier. Aldo Jelmi précise qu'il était déjà intervenu à l'époque à titre privé auprès du Canton à ce sujet et que l'Etat avait admis l'exécution des travaux en fixant un délai aujourd'hui dépassé.

Roland Meury rappelle l'accident mortel survenu à un citoyen de Montmelon lors de son transfert de l'Hôpital de Porrentruy en direction de Bâle. Il demande que la commune s'inquiète de l'opportunité d'être aiguillé directement sur l'hôpital de Delémont, sachant que la majorité des cas graves est ensuite transférée à l'Hôpital de Bâle. Nicolas Maitre signale qu'il a posé cette même

question aux députés domiciliés dans la commune. Ces derniers ont expliqué que le choix du premier site d'hospitalisation relevait d'une décision politique liée à l'organisation des hôpitaux jurassiens. Le Conseil communal rependra ce dossier et l'étudiera.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 21.30 heures.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

D. Paupe

Ph. Burket